

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.051

L'An Deux Mille Un, le 3 avril à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

28 MARS 2001

**DATE D'AFFICHAGE**

28 mars 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoint

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT  
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : Néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 30  
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : ECHANGE DE TERRAINS  
AMENAGEMENT DU CARREFOUR DESSERVANT LE COLLEGE HENRY DUNANT

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour desservant le collège Henry DUNANT, la ville envisage un échange de terrain avec Monsieur BIRON.

L'échange conditionne la réalisation d'un rond-point imposé par le département.

Les terrains sont situés Avenue des Chevreuils et sont composés comme suit :

- a) partie cédée par la ville à Monsieur BIRON :  
les parcelles cadastrées section BR n°272 et section BR n°271p pour une surface de 388m<sup>2</sup>
- b) partie cédée par Monsieur BIRON à la ville :  
la parcelle cadastrée section BR n°192p pour une surface de 382m<sup>2</sup>

L'échange envisagé aurait lieu sans soulte, les terrains étant sensiblement de la même valeur, tel qu'il en résulte de l'estimation effectuée par les Domaines en date du 28 novembre 2000, à savoir :

- a) 15.520 Francs pour le terrain cédé par la ville
- b) 15.280 Francs pour le terrain cédé par Monsieur BIRON

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la promesse d'échange en date du 21 Mars 2001
- CONSIDERANT que l'échange de terrains entre la ville et Monsieur BIRON permettra la réalisation d'un rond-point entre l'Avenue des Chevreuils et la voie de desserte du Collège Dunant, tel que souhaité par le Département
- CONSIDERANT que rien ne s'oppose à l'échange de terrains entre la Ville et Monsieur BIRON
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accepter l'échange proposé par la ville et Monsieur BIRON qui s'effectuera comme suit :

\* cession par la ville à Monsieur BIRON des parcelles cadastrées section BR n°272p et n°271p pour une surface globale de 388m<sup>2</sup>

\* cession par Monsieur BIRON à la ville de la parcelle cadastrée section BR n°192p pour une surface de 382m<sup>2</sup>

- que cet échange aura lieu sans soulte et que les frais seront intégralement supportés par la ville

- d'imputer la dépense au budget en cours au moment de la signature de l'acte

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de la vente et notamment l'acte authentique

- de désigner Maître DENAT, notaire de M. BIRON à ROYAN, pour dresser l'acte authentique

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 9 avril 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**